Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 2026_27
ID : 056-215600966-20260422-05_2026_04_22-DE

DEL05_2026_04_22

Règlement Intérieur du Conseil municipal

En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yann LE GALLO, maire.

Présents : LE GALLO Yann, TOUBLANT Catherine, ALLANIC Jean-Pierre, LE STANC Carole, WAGEBART Nicolas, GETREAU-LE REGUER Véronique, AUDIC Eric, DARIELLE Marina, TRENIT Marc, JUSTOM Carole, LE THUAUT Yann, WALTER Barbara, LE NORCY Jacky, VIRRION Vanessa, DEBIEN Simon, LE BELLEC Maryse, MOREL Nicolas, GUENOT Sandra, GUILLO Isabelle, MOIZAN Ludovic, HOREL Carine, DELHELLE Thierry, LE PALUD Didier

Le secrétariat a été assuré par Catherine TOUBLANT.

Rapporteur : Monsieur Yann LE GALLO, Maire

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales.

Les principales dispositions contenues dans règlement du conseil municipal retracent les modalités de fonctionnement du conseil.

A cette fin, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-8,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de règlement intérieur présenté par Monsieur le Maire.

Annexe : Projet de règlement intérieur du Conseil municipal

Le 27 avril 2026

Monsieur le Maire

Yann LE GALLO